

Lettre-Info #2



Autun, le 05 février 2019,

Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,

La période de vote pour élire le livre préféré a été fixée à la semaine du 18 au 22 mars 2019.

RÈGLEMENT DU SCRUTIN

- Chaque électeur a droit à une voix pour voter pour son livre préféré (1 électeur = 1 vote).
- Le scrutin « élèves » sera distinct du scrutin « adultes ».
- Le scrutin « adultes » concerne tous les adultes de la communauté éducative de l'école qui ont eu accès aux livres et souhaitent voter : parents d'élèves, enseignants, ATSEM, AVS, animateurs périscolaires, partenaires ...
- Le scrutin doit, si possible, se dérouler à bulletin secret. N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie de la commune de l'école pour avoir en prêt du matériel de vote : urne, isoloir, enveloppes ...
- Les familles ne pouvant se rendre sur le bureau de vote (école) dans la semaine du 18 au 22 mars 2019 pourront voter par correspondance au cours de cette même semaine.
- Les enveloppes contenant plusieurs bulletins correspondront à un vote nul.

RETOUR DES RÉSULTATS

À l'issue du dépouillement chaque école complètera le document récapitulatif des votes en distinguant le vote « élèves » et le vote « adultes ». **Ce document sera à transmettre à la circonscription d'Autun au plus tard le 22 mars 2018 au soir à cpaien.autun@ac-dijon.fr**

MATÉRIEL DE VOTE

Le matériel de vote est disponible sur le site « Livre Demain » dans la rubrique VOTE : <http://livre-demain71.cir.ac-dijon.fr/procedure/>

Il se compose des cartes d'électeur, des bulletins de vote de chaque catégorie et du document récapitulatif des votes.

L'équipe de Circonscription